

CHARTRE –D’UTILISATION DE L’INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA AU COLLEGE JACQUES TWINGER

PREAMBULE

La fourniture de services liés aux technologies de l’information et de la communication s’inscrit dans la mission de service public de l’Éducation Nationale. Elle répond à **un objectif pédagogique et éducatif**.

La présente Charte définit les conditions générales d’utilisation de l’internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l’établissement, pour **sensibiliser et responsabiliser** l’Utilisateur. Elle précise les **droits et obligations** que le collège et l’Utilisateur s’engage à respecter, et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l’utilisation du Service.

IL EST TOUT D’ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LOI

1 - Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Internet n’est pas une zone de non-droit.

Sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) **interdits** et pénalement **sanctionnés** :

- **le non-respect des droits de la personne**
- **le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques**
- **le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique**

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

2 - Droits de l’Utilisateur

Le collège fait bénéficier les élèves du Service proposé **après acceptation de la Charte**. Pour les mineurs, la signature de la charte est subordonnée à l’accord des parents ou du représentant légal.- Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l’utilisateur

3- Engagements du collège J. Twinger

- le collège fait bénéficier **tous les élèves inscrits** d’un accès aux ressources et services multimédias qu’il propose. Il s’engage également à **préparer les élèves**, les conseiller et les assister dans leur utilisation de l’internet et des réseaux numériques.
- le collège s’oblige à faire **respecter en tous points la loi** et à en faire cesser toute violation sur ordre de l’autorité publique.
- le collège s’efforce de **maintenir le Service accessible** en permanence, mais peut interrompre l’accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l’utilisateur.
- le collège n’exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la **messagerie électronique**. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- **Contrôles**. Le collège se réserve le droit de **contrôler les sites visités par les élèves** et **toute page Web hébergée** sur ses serveurs pour s’assurer du respect de la Charte. Il peut également, **pour des raisons techniques**, analyser et contrôler l’utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

4 - Engagements de l’Utilisateur

- L’utilisateur s’engage à **n’utiliser le Service**, et notamment les listes d’adresses, **que pour un objectif pédagogique et éducatif**.
- L’utilisateur s’engage à **respecter la législation** en vigueur (notamment lois relatives à l’Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s’interdit à l’occasion du Service proposé par l’établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.
- L’utilisateur accepte que le collège dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services.

LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE ENTRAINERA DES SANCTIONS

5- Sanctions

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l’établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l’accès aux Services, aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l’établissement, et à des poursuites judiciaires le cas échéant.

A REMPLIR ET A SIGNER

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____

autorise

refuse (cocher la case choisie)

que mon enfant soit pris en photo pour être mis en ligne sur le site de l’établissement ou montrée lors d’une exposition ou dans la presse écrite ou audiovisuelle.

Date : _____

SIGNATURE du représentant légal de l’élève
lu et approuvé